

Examen professionnel Accompagnatrice/accompagnateur en montagne

Annexe au règlement, déroulement des épreuves

Pour des raisons de lisibilité, le terme de candidat comprend autant les candidates que les candidats
 L'examen professionnel selon chiffre 5.11 du règlement est constitué des épreuves 1 à 4

L'examen comporte les épreuves suivantes et sa durée se répartit comme suit :

Epreuve	Mode d'interrogation	Durée
1 Travail de brevet écrit	écrit oral	(préparé préalablement) 0.5 h.
2 Gestion risque et accident	Pratique Écrit	1 h. (2x20' avec déplacements sur le terrain 2 h.
3 Connaissances professionnelles	Écrit Oral	3 h. 0.5 h.
4 Randonnée d'application	Pratique Oral	3 h. 0.5 h.
5. Randonnée en raquettes (Examen de sécurité)	Préparation et exécution	5 h.

Le règlement complet se trouve à l'adresse : www.comex.swiss. Chaque épreuve peut être subdivisée en points d'appréciation (ch. 5.12) (appelés ci-après épreuves d'examens)

Tableau synoptique des épreuves d'examens et des notes distribuées

Epreuves d'examens	Epreuves et Notes						
	Ecrit	Pratique/ Oral	Pratique/ Oral	Pratique/ Oral	Pratique/ Oral	Notes partielles	Moyenne Epreuve
Epreuve 1 Travail de brevet	X	X					X
Epreuve 2 Gestion des risques et accidents							X
2.1 Connaissances sécurité	X					X	
2.2 Application pratique ¹⁾ (Orient, Sécu, 1er secours)			X	X	X	X	
Epreuve 3 Connaissances professionnelles	X	X					X
Epreuve 4 Randonnée d'application		X					X
Epreuve 5 Hiver		X					X
¹⁾ 2 épreuves partielles						Moyenne générale	X

L'examen est réussi lorsque : (voir règlement ch. 6.41)

- La moyenne générale des épreuves 1 à 4 est supérieure ou égale à 4
- L'épreuve 2, 4 et 5 ont chacune une moyenne supérieure ou égale à 4
- Une seule des notes d'examen inférieure à 4
- Aucune épreuve ne peut avoir une note moyenne inférieure à 3

Description générale des épreuves d'examen

Toutes les descriptions détaillées des épreuves se trouvent sous : www.comex.swiss

1. Travail de brevet

Ecrit : le travail de brevet écrit fait partie des documents à remettre pour valider l'inscription à l'examen, dans le délai fixé à cet effet. Il fait l'objet d'une évaluation.

Oral : Le travail de brevet est soutenu devant un jury d'experts.

2. Gestion des risques et accidents

Les épreuves d'examens de gestion des risques et accidents sont réparties en deux parties :

2.1 Connaissances en sécurité (2h)

L'épreuve consiste à répondre à un questionnaire écrit concernant tous les aspects liés à la gestion des risques et accidents, plus particulièrement dans les domaines d'activité A, B, C et H de la charte des activités professionnelles.

L'évaluation est effectuée sur la base du barème de résultats des réponses écrites

2.2 Application pratique de sécurité (2 x 20')

L'application pratique de sécurité consiste en trois postes thématiques liés aux techniques d'orientation, de sécurisation et à la gestion des accidents.

Les postes se présentent sous forme de mises en situation à résoudre et/ou questions à répondre.

L'ordre de déroulement des postes est dépendant des conditions de terrain et du jour.

Les candidats sont examinés dans deux des trois domaines. La note partielle est basée sur la moyenne des 2 évaluations.

3. Connaissances professionnelles

L'épreuve de connaissances professionnelles se compose de 2 parties. Un travail écrit (durée : 3h) et une animation orale sur le terrain (durée : 30').

Les questions du travail écrit se basent sur les points E et F de la charte des compétences professionnelles.

Les thèmes de l'animation orale sont définis et tirés au sort et découlent également des points E et F de la charte des compétences professionnelles.

Le/la candidat(e) tire le thème d'animation 60' avant le début de l'épreuve d'animation orale.

L'évaluation de l'épreuve connaissance professionnelles est basée sur une moyenne des résultats de l'épreuve écrite et de l'épreuve d'animation orale.

4. Randonnée d'application

L'épreuve de randonnée (durée 3h) consiste pour le candidat à démontrer ses aptitudes professionnelles et sa capacité à intégrer les connaissances théoriques et ses propres connaissances développées sur le terrain. Il doit permettre en outre de vérifier la maîtrise du candidat à communiquer à autrui ses compétences, expériences et réflexions.

Le candidat est responsable de planifier et conduire une randonnée qui permette de démontrer l'acquisition des différentes compétences testées. Il propose et conduit seul une randonnée avec au minimum 4 clients de son choix.

La randonnée est immédiatement suivie d'une discussion (durée 30') avec des questions sur la randonnée, par les experts (sans invités). Le but est d'approfondir l'évaluation des connaissances et de déterminer la prise de conscience d'éléments qui n'ont pas été abordés. Une partie de la discussion se déroule dans la deuxième langue du candidat.

L'évaluation se fait sur la base d'une grille d'évaluation, pour l'ensemble de la randonnée et de la partie orale qui suit.

5. Randonnée en raquettes

Pratique/Oral : L'épreuve consiste en une randonnée en raquettes, en groupe, en conditions hivernales, sous la conduite alternée des candidats et permet de vérifier l'acquisition des compétences liées à la sécurité principalement. L'épreuve permet aussi de valider des compétences personnelles comme l'autonomie, l'anticipation ou la capacité à décider.

L'évaluation se déroule simultanément à différents niveaux :

- Lorsque le candidat conduit le groupe, les critères suivants peuvent être observés : gestion du groupe, choix de l'itinéraire, évaluation des situations rencontrées, orientation...)
- Lorsque le candidat « est client » au sein du groupe : par des mises en situations ou des questions ponctuelles posées simultanément à tous les candidats.

L'évaluation est constituée d'une note en fonction d'une grille d'évaluation en rapport avec les réponses aux mises en situation ou aux questions posées. La planification de la course est également évaluée.

Déroulement général

L'ensemble de l'examen professionnel se déroule généralement sur 4 journées.

Un bloc A de 1,5 jours permet le déroulement de la majorité des épreuves. Il comprend les examens écrits de connaissances professionnelles et de sécurité, les applications pratiques de sécurité, l'examen oral de connaissances professionnelles et la présentation de travail de brevet.

Il a lieu en automne ou au printemps.

Un bloc B de 1 journée permet le déroulement de l'épreuve 2.2. Il se déroule à une date et en un lieu permettant de rencontrer des conditions hivernales.

Un bloc C d'une ½ journée par candidat permet le déroulement de l'épreuve 4. Il peut se dérouler à une autre date que le bloc A, mais dans la même période (automne ou printemps).

Novembre 2021